



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230609-DE_2023_26-DE



Séance du 09/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation

05/06/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

Mme BARADAT Mireille, Mme BARADAT-SEIMANDI Mireille, Mme BOUDA Mériem, M. BOUNNEAU-LAVEDAN Pascal, Mme CARCHAN Isabelle, M. DOUSSAU Sylvain, Mme DUBERTRAND Christine, Mme DUBERTRAND Sylvie, M. GUERRA Henri, M. LASSALLE Jean-Louis, M. MANHES Pierre, M. MENJOULOU Yves, M. MOUSSAOUI Mohamed, M. NADAL Jean, Mme TOUZANNE Valérie

Procuration(s) :

Mme LAFOURCADE Elisabeth donne pouvoir à Mme DUBERTRAND Sylvie, M. RENON Pierre donne pouvoir à M. MENJOULOU Yves, M. LAMOTHE Patrick donne pouvoir à Mme BARADAT Mireille, Mme LE NOAC'H Cathy donne pouvoir à M. LASSALLE Jean-Louis

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LAFOURCADE Elisabeth, M. LAMOTHE Patrick, Mme LE NOAC'H Cathy, M. RENON Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARCHAN Isabelle

Numéro interne de l'acte : DE_2023_26

Objet : **Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants - élections sénatoriales 2023**

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2023-05-12-00006 et son annexe du 12 mai 2023 déterminant le nombre de délégués et de suppléants à élire par commune le 9 juin 2023,

1. Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux (2) membres du conseil municipal les plus âgés, présents à l'ouverture du scrutin, soit Messieurs Sylvain DOUSSAU et Yves MENJOULOU, et des deux (2) membres les plus jeunes, soit Messieurs Pierre MANHÈS et Pascal BOUNNEAU-LAVEDAN.

La présidence est assurée par Monsieur le Maire, Jean NADAL.

2. Élection des délégués et de leurs suppléants :

Les candidatures enregistrées sont :

- Maubourguet Progrès.
- Agir avec vous pour Maubourguet.

Monsieur le Maire, président du bureau électoral, rappelle l'objet unique de la séance qui est l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des deux (2) candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de bulletins (trouvés dans l'urne) : 19
- b) Nombre de bulletins blancs : 0
- c) Nombre de bulletins nuls : 0
- d) Suffrages exprimés (a – b – c) : 19

Ont obtenu :

- Maubourguet Progrès : 15 voix
- Agir avec vous pour Maubourguet : 4 voix

Sont élus les 5 délégués et 3 suppléants suivants dans l'ordre d'attribution des sièges à la plus forte moyenne :

1. Jean NADAL (délégué)
2. Sylvie DUBERTRAND (déléguée)
3. Pascal BOUNNEAU-LAVEDAN (délégué)
4. Isabelle CARCHAN (déléguée)
5. Christine DUBERTRAND (déléguée)
6. Pierre MANHÈS (suppléant)
7. Elisabeth LAFOURCADE (suppléante)
8. Henri GUERRA (suppléant)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUBOURGUET
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 065-216503045-20230609-DE_2023_26-DE

